



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/83
28 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Trente-huitième session
Genève, 19-22 septembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira
le mardi 19 septembre 2006 à 15 heures¹

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la Réunion des chefs de délégation.
3. Examen du Protocole sur les métaux lourds de 1998.
4. Examen du Protocole sur les polluants organiques persistants de 1998.

¹ De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>), et de le retourner au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, dans ses nouveaux locaux, Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la Convention).

5. Examen du Protocole de Göteborg de 1999.
6. Financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP.
7. Projet de plan de travail pour 2007.
8. Échange d'informations et de technologies.
9. Élection du bureau.
10. Questions diverses.
11. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Calendrier indicatif: Mardi 19 septembre, 15 heures

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/83

Point 2: Adoption du rapport de la Réunion des chefs de délégation

Calendrier indicatif: Mardi 19 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/82 (Rapport de la Réunion des chefs de délégation)

Point 3: Examen du Protocole sur les métaux lourds de 1998

Calendrier indicatif: Mardi 19 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2006/2 (Examen du Protocole sur les métaux lourds de 1998)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait évaluer les travaux achevés concernant le caractère suffisant et efficace du Protocole sur les métaux lourds de 1998, conformément à l'article 10 du Protocole, en tenant compte des activités dans ce domaine menées dans le cadre de l'EMEP et au sein du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives pertinentes de la Communauté européenne et de celles qui avaient été prises aux niveaux tant national qu'international.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport établi par le Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds sur sa troisième réunion, tenue à Ottawa du 9 au 12 mai 2006, qui a été précédée d'une réunion de rédaction informelle, tenue du 8 au 10 février 2006 à Dessau (Allemagne). Le rapport contient le résumé des éléments techniques d'une étude du caractère suffisant et efficace du Protocole, des propositions de valeurs limites possibles pour le mercure provenant des émissions des usines existantes d'électrolyse des chlorures alcalins et pour les émissions contenant du mercure provenant de l'incinération des déchets médicaux (annexe V, par. 19 et 23 c)), et des éléments destinés à tenir compte du fait de savoir dans quelle mesure il existe une

base satisfaisante pour l'application d'une approche fondée sur les effets. Les textes adoptés de l'étude du caractère suffisant et efficace sont, dans leur intégralité, placés sur le site Internet de l'Équipe spéciale (sous la rubrique «background information»).

L'Équipe spéciale demande au Groupe de travail de lui donner des indications sur a) la question de savoir s'il faut inclure dans l'étude du caractère suffisant et efficace les produits non explicitement mentionnés dans le Protocole, qui sont susceptibles d'émettre des métaux lourds indirectement dans l'atmosphère; b) la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires sur les produits et les groupes de produits; et c) d'autres travaux à exécuter par l'Équipe spéciale, comme indiqué dans son projet de plan de travail.

Point 4: Examen du Protocole sur les polluants organiques persistants de 1998

Calendrier indicatif: Mercredi 20 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2006/10 (Contribution technique à l'examen des substances dans le cadre du Protocole sur les polluants organiques persistants de 1998)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/11 (Rapport du Groupe spécial d'experts juridiques sur les POP)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait évaluer l'état d'avancement des travaux sur les polluants organiques persistants (POP) et présenter à l'Organe exécutif une proposition quant aux mesures à prendre. L'Équipe spéciale a demandé au Groupe de travail de lui donner des indications sur plusieurs questions, mentionnées ci-après.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport des Coprésidents de l'Équipe spéciale des POP, qui contient les résultats de sa quatrième réunion, tenue les 6 et 7 février 2006 à Dessau (Allemagne), et de sa cinquième réunion, ayant eu lieu du 9 au 12 mai 2006 à Ottawa. Le rapport résume les résultats des volets A et B des examens techniques des dossiers transmis à l'Équipe spéciale par l'Organe exécutif après sa vingt-troisième session sur l'hexachlorobutadiène (HCB), l'octabromodiphényléther (octaBDE), les naphthalènes polychlorés (PCN), le pentachlorobenzène (PeCB) et les paraffines chlorées à chaîne courte (SCCP), ainsi que les résultats du volet B des examens, notamment l'étude des options de gestion, des substances acceptées en tant que POP par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session, à savoir le pentabromodiphényléther (pentaBDE) et les sulfonates de perfluorooctane (PFOS)

Dans le rapport, il est fait mention des futures priorités de l'Équipe spéciale et de son plan de travail pour 2007 et il est demandé des indications au Groupe de travail sur plusieurs questions, notamment l'interprétation du paragraphe 2 b) de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif; le rôle des observateurs dans les réunions de l'Équipe spéciale; le traitement des informations complémentaires et des observations concernant les dossiers qui ont été résumés; et l'utilisation des résumés du volet A des examens collégiaux A qui ne semblaient pas toujours rendre compte de façon précise et objective du texte original.

Le Groupe de travail sera aussi saisi du rapport de la réunion du Groupe spécial d'experts juridiques sur les POP, tenue le 27 avril 2006 à La Haye, qui présente des options pour d'éventuels amendements au Protocole sur les POP, comme demandé par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session (ECE/EB.AIR/87, par. 31)

Point 5: Examen du Protocole de Göteborg de 1999

Calendrier indicatif: Mercredi 20 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1/Rev.1 (Préparation de l'examen du Protocole de Göteborg)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/3 (Modèles d'évaluation intégrée)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/4 (Modèles d'évaluation intégrée)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/5 (Incidences économiques de la pollution atmosphérique sur le patrimoine culturel)
EB.AIR/WG.5/2006/6 (Questions technico-économiques)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/7 (Réduction des émissions d'ammoniac)
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/8 (Particules)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait poursuivre ses travaux sur l'examen du Protocole de Göteborg de 1999, notamment les progrès réalisés en matière de réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et des polluants responsables de ces effets. Il sera saisi d'un document sur la préparation de l'examen du Protocole de Göteborg rendant compte des observations et suggestions faites à la réunion des chefs de délégation au Groupe de travail (qui s'est tenue du 19 au 21 avril). Le Groupe de travail devrait travailler sur ce document et en présenter une version finale à l'Organe exécutif à la vingt-quatrième session de celui-ci en décembre 2006.

Le Groupe de travail examinera aussi l'état d'avancement des travaux sur la pollution par les particules et décidera d'une éventuelle mesure supplémentaire à prendre. Il sera saisi du rapport des deuxième et troisième réunions du Groupe d'experts des particules, tenues les 7 et 8 novembre 2005 à Londres et les 13 et 14 mars 2006 à Dessau (Allemagne).

Le Groupe de travail sera aussi saisi des rapports sur les résultats des trente et unième et trente-deuxième réunions de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ainsi que de l'Atelier sur les mesures non techniques de réduction de la pollution atmosphérique, tenu en décembre 2005 à Göteborg (Suède) et en mai 2006 à Rome.

En outre, le Groupe de travail sera saisi du rapport sur les progrès réalisés en matière de réduction des émissions d'ammoniac, qui contient les résultats de la septième réunion du Groupe d'experts de la réduction de l'ammoniac, tenue conjointement à la réunion du Groupe agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à Pruhonice (République tchèque) du 26 au 28 avril 2006. L'étude visée au paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole devrait tenir compte des plafonds d'émission pour l'ammoniac (annexe II, tableau III) ainsi que des mesures à prendre pour limiter les émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles (annexe IX). Le document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, mis à jour par le Groupe d'experts, sera présenté au Groupe de travail en tant que document informel en anglais seulement.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport sur l'état d'avancement de la mise en place d'une base de données technico-économiques et du rapport du Groupe d'experts des questions technico-économiques sur les résultats de sa neuvième réunion (tenue le 9 avril 2006 à Paris et suivie le 10 avril d'un atelier sur les technologies naissantes).

Des membres des délégations des États-Unis et du Canada feront un court exposé sur les activités nord-américaines liées à l'examen du Protocole de Göteborg et à la question des particules. Le Groupe de travail sera aussi saisi du rapport du quatrième atelier du Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques, qui était centré sur les incidences économiques de la pollution atmosphérique sur le patrimoine culturel et avait eu lieu les 6 et 7 avril 2006 à Catanie (Italie).

Point 6: Financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP

Calendrier indicatif: Jeudi 21 septembre, après-midi

Le Groupe de travail devrait, à la demande de l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session, poursuivre ses travaux sur d'éventuelles solutions de remplacement à la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, qui devraient mieux permettre d'obtenir un financement stable pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP.

Point 7: Projet de plan de travail pour 2007

Calendrier indicatif: Jeudi 21 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2006/9 (Projet de plan de travail du Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour 2007)

Le Groupe de travail devrait examiner et adopter son plan de travail, puis le transmettre pour examen à l'Organe exécutif.

Point 8: Échange d'informations et de technologies

Calendrier indicatif: Vendredi 22 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2006/12 (Plan d'action pour les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC))

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait examiner les progrès réalisés en matière d'échange d'informations et de technologies et, notamment, les travaux concernant les questions technico-économiques et les informations relatives aux mesures liées aux produits, destinées à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds.

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet, financé par le Compte pour le développement de l'ONU, de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies propres de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT), en vue de l'application de la Convention et de ses protocoles.

Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de rapport sur la mise en place du plan d'action pour les pays de l'EOCAC, établi par le secrétariat. Il devrait débattre du rapport et le mettre sous sa forme définitive en vue de sa présentation à l'Organe exécutif.

Point 9: Élection du bureau

Calendrier indicatif: Vendredi 22 septembre, après-midi

Le Groupe de travail devrait élire ses vice-présidents pour 2006-2007.

À sa trente-septième session, le Groupe de travail a reconduit M^{me} K. Scavo (États-Unis), M^{me} N. Karpova (Fédération de Russie), M. J. Sliggers (Pays-Bas) et M. P. Jilek (République tchèque) dans leurs fonctions de vice-présidents (EB.AIR/WG.5/80, par. 70).

Point 10: Questions diverses

Calendrier indicatif: Vendredi 22 septembre, après-midi

Documentation: Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 11: Adoption des décisions du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Vendredi 22 septembre, après-midi

Documentation:

Conformément à la procédure révisée, adoptée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session pour une période d'essai de deux ans, le Groupe de travail adoptera les décisions qu'il a prises pendant la session. Le projet de rapport de la session, rendant compte des décisions, sera mis sous sa forme définitive par le Président, d'entente avec le secrétariat, après la session et placé sur le site Internet de la Convention. Il sera présenté pour adoption à la trente-neuvième session du Groupe de travail.
